

Comparaison des horaires en primaire et collège

Primaire : 1968-2015

Le découpage en “ cycles ” n’existait pas en 1967-68. Il a été introduit par la loi d’orientation du 10 juillet 1989. **L’horaire de l’année scolaire 1967-68 était conforme aux IO du 23 novembre 1956.** Il a été appliqué jusqu’en 1969 (IO du 7 août) – année qui a vu le passage de 15 h. à 10 h. de français au C.P.

Les **horaires en vigueur en 2015** en primaire ont été fixés par le **BO HS n°3 du 19 juin 2008**
<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/MENE0813208A.htm>

Les calculs sont effectués sur la base de 36 semaines annuelles.

Horaires hebdomadaires du cycle II (C.P., C.E. 1)

Niveau	1968	2015	Variation	Variation annuelle
C.P.	15 h	10 h	- 5 h	- 180 h
C.E. 1	11 h 30	10 h	- 1 h 30	- 54 h

Horaires hebdomadaires du cycle III (C.E. 2, C.M. 1, C.M. 2)

Niveau	1968	2015	Variation	Variation annuelle
C.E. 2	11 h 30	8 h	- 3 h 30	- 126 h
C.M. 1	9 h	8 h	- 1 h	- 36 h
C.M. 2	9 h	8 h	- 1 h	- 36 h

Variations globales

Année	1968	2015	Variation
Total	2 016 h	1584 h	- 432 h
Moyenne hebdomadaire	11,2 h	8,8 h	- 2,4 h

432 h en moins au primaire, cela équivaut à plus d'une année scolaire sur la base des horaires de 1968 (403 h en moyenne annuelle), et exactement une année et demie de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) sur la base des horaires de 2008 (288 h en moyenne annuelle).

Moyenne CP/CM2 : 8,8 heures/semaine (CP, CE1 : 10 h ; CE2, CM1, CM2 : 8 h)

Collège : 1975-2015

(les horaires en vigueur en 2015 au collège ont été fixés par le **BOEN n° 8 du 21 février 2002**)

Sources : - Arrêté du 2 mai 1972 (ministère Guichard) : publié dans le BOEN n° 21 du 25 mai 1972.

<http://www.molinier.org/RE/doc-hist/A720502.htm> - Arrêté du 14 janvier 2002 (ministère Lang), applicable aux rentrées 2002 et 2003 : publié dans le BOEN n° 8 du 21 février 2002.

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020221/MENE0200055A.htm> et [MENE0200056A.htm](http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020221/MENE0200056A.htm) .

Horaires hebdomadaires

Niveau	1975	2015	Variation	Variation annuelle
6e	6 heures élève (3 + 3*) 9 heures professeur	4 h 30 (4+0.5*) ou 5 heures élève 5 heures professeur	- 1 h 30 (- 1 h)	- 54 h (- 36 h)
5e	6 heures élève (4 + 2*) 8 heures professeur	4 heures élève (+ 1 h IDD**) 4 heures professeur (+ 1 h IDD**)	- 2 (- 1 h)	- 72 h (- 36 h)
4e	5 heures élève (4 + 1*) 6 heures professeur	4 heures élève (+ 1 h IDD**) 4 heures professeur (+ 1 h IDD**)	- 1 (-0 h)	- 36 h (- 0 h)
3e	5 heures élève 5 heures professeur	4 h 30 élève 4 h 30 professeur	- 0 h 30	- 18 h

* En demi-groupe

** Itinéraires de découverte, qui ne sont pas nécessairement effectués par le professeur de français.

Variations globales

Année	1975	2015	Variation
Total	792 h	702 (612) h	- 90 (- 180) h
Moyenne hebdomadaire	5,5 h	4,9 (4,25) h	- 0,6 (- 1,25) h

Au mieux, 90 h en moins au collège (IDD effectués par le professeur de français ou remplacés par un autre dispositif), cela équivaut à 0,45 année scolaire en moins sur la base des horaires de 1975 (198 h en moyenne annuelle). Au pire (IDD effectués dans une autre matière, heure de demi-groupe prise en 6^e) cela équivaut à 0,9 année scolaire en moins sur la base des mêmes horaires.

Au total en **2015**, l'élève a perdu, primaire et collège additionnés, **entre 522 et 612 heures**

Au mieux donc, l'élève a perdu en une quarantaine d'années **deux années de formation en français**. Lorsqu'il arrive en seconde, il a eu, sauf aide familiale, autant d'heures d'enseignement qu'un élève arrivant en 4^e en 1975, sans tenir compte du quart de l'horaire global du collège effectué alors en demi-groupe, ce qui, qualitativement, n'est pas négligeable.

Base de calcul : année scolaire comptant 36 semaines.

Cette page est disponible sur www.sauv.net/horcomp.php